

**134 TOCQUEVILLE**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 5 Place du Président Mithouard – 75007 Paris  
530 851 682 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES  
EN DATE DU 25 MARS 2025**

\* \* \*

**PRISES PAR CONSENTEMENT DE TOUS LES ASSOCIÉS EXPRIMÉ DANS UN ACTE CONFORMÉMENT  
AUX STIPULATIONS DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Les vingt-cinq mars,

Les soussignés :

Monsieur Jean-Marc VAUGUIER,  
titulaire de ..... 70 parts sociales

Madame Sylvie VAUGUIER,  
titulaire de ..... 30 parts sociales

Représentant l'ensemble des Associés de la société **134 TOCQUEVILLE**, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, dont le siège social est fixé au 5 Place du Président Mithouard – 75007 Paris, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 530 851 682,

**ont pris** à l'unanimité les décisions suivantes (ci-après désignées les « **Décisions** ») portant sur l'ordre du jour ci-après :

1. *Approbation des conditions dans lesquelles les décisions sont prises,*
2. *Nomination de Madame Sylvie Vauguier aux fonctions de co-gérant de la Société,*
3. *Nomination de Monsieur Nicolas Vauguier aux fonctions de co-gérant de la Société,*
4. *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.*

\* \*  
\*

**PREMIÈRE DÉCISION**

*Approbation des conditions dans lesquelles les décisions sont prises*

Les Associés,

**approuvent** expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises,

**conviennent** expressément de signer le présent procès-verbal par voie de signature électronique et **déclarent** en conséquence que la version électronique du procès-verbal constitue l'original du document et est parfaitement valable entre eux.

**renoncent** à la communication des documents nécessaires à l'information des Associés préalablement à la prise des présentes Décisions et à se prévaloir à quelque titre que ce soit, des dispositions des statuts dans ce cadre ou relatives au délai d'information ou de manière plus générale au droit d'information,

**renoncent** sans réserve à titre définitif et irrévocable à tout droit, contestations, recours quel qu'il soit, à l'encontre de la Société et de son dirigeant concernant les modalités et délais de mise à disposition des documents d'information de sorte que la validité des décisions dans le sens décidé par les présentes Décisions ne saurait être remise en cause.

*Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.*

### **DEUXIÈME DÉCISION**

*Nomination de Madame Sylvie Vauguier aux fonctions de co-gérant de la Société*

Les Associés **décident** de nommer aux fonctions de co-gérant de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- Madame Sylvie DURNERIN épouse VAUGUIER née le 8 septembre 1958 à Washington (Etats-Unis), de nationalité française, demeurant 5 Place du Président Mithouard – 75007 Paris.

Les fonctions de gérant de Madame Sylvie VAUGUIER ne sont pas rémunérées.

Madame Sylvie VAUGUIER déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

*Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.*

### **TROISIÈME DÉCISION**

*Nomination de Nicolas Vauguier aux fonctions de co-gérant de la Société*

Les Associés **décident** de nommer aux fonctions de co-gérant de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- Monsieur Nicolas VAUGUIER né le 12 juin 1995 à Levallois-Perret (92), de nationalité française, demeurant 94 rue de Sèvres – 75007 Paris.

Les fonctions de gérant de Monsieur Nicolas VAUGUIER ne sont pas rémunérées.

Monsieur Nicolas VAUGUIER déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

*Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.*

## QUATRIÈME DÉCISION

### *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales*

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité afférentes aux Décisions ci-dessus adoptées.

*Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.*

\* \*  
\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal constatant les décisions unanimes des Associés qui a été signé par l'ensemble des Associés et sera retranscrit dans le registre des délibérations des Associés.

Les Associés **décident** de signer le présent procès-verbal par voie de signature électronique via le système « Universign » et **déclarent** en conséquence que la version électronique du procès-verbal constitue l'original du document.

Les Associés **déclarent** que l'acte en présence, sous sa forme électronique, constitue une preuve littérale au sens de l'article 1367 du code civil et a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du code civil et pourra valablement leur être opposé.

Afin d'éviter toute ambiguïté, en apposant leurs signatures respectives sur le procès-verbal par le biais du service Universign, les Associés de la Société seront réputés avoir signés le procès-verbal dans son intégralité, étant précisé que chacun des signataires ne recevant pas d'exemplaire original dudit procès-verbal (i) renonce expressément au bénéfice des dispositions de l'article 1375 du code civil et (ii) se verra remettre une copie dudit présent procès-verbal à sa demande.

Fait le 25/03/2025 et signé aux jours et heures indiqués par le système de signature électronique.

SIGNATURE	SIGNATURE
_____ Mme Sylvie VAUGUIER	_____ M. Jean-Marc VAUGUIER